

LE  
SAVIEZ-  
VOUS ?



Si votre produit n'est pas dans la liste figurant à l'intérieur de ce dépliant, vous pouvez le déposer dans une déchetterie ou un point de collecte.



Retrouvez plus d'infos sur les déchets chimiques des particuliers et le point de collecte le plus proche de chez vous sur:

[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF  
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES  
DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS

gyro: RCS N°159 940 - Avril 2019

AVEC

REKUPO® | Plaisance

DITES BON VENT  
À VOS POTS D'ANTIFOULING



VOTRE POINT DE COLLECTE  
REKUPO® | Plaisance  
SE SITUE SUR L'AIRE DE CARÉNAGE

## LE POINT DE COLLECTE DIRECTEMENT SUR LE PORT

### OUI ICI

Déposez **uniquement** vos **DÉCHETS CHIMIQUES D'ENTRETIEN ET DE RÉNOVATION DE BATEAU**

- **LES PEINTURES**: anti-fouling, gel coat, résine, primaire et sous-couches
- **LES MASTICS**: mastic marin, de réparation, d'étanchéité
- **Les laques et vernis marins**
- **Les colles**



≤ 5L

ils peuvent être vides, pleins, ou avec un reste de contenu, mais ils doivent être rapportés dans leurs pots ou cartouches d'origine.



### NON

Ne déposez pas les **AÉROSOLS, CHIFFONS ET MATÉRIELS SOUILLÉS**

(ni filtres à huile, solvants, acides, décapants liquides et produits > 5L)

Il faut les déposer en déchetterie



> 5L



Les produits avec un pictogramme corrosif ou comburant sont interdits.